

Beilagen

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Freiburger Geschichtsblätter**

Band (Jahr): **23 (1916)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Beilagen.

I. *Aus der Kollektion Gremaud* : Un mot sur la pétition de la ville de Bulle.

En lisant le titre de cette pièce, on est tenté d'y voir un étrange abus des termes, car rien assurément ne ressemble moins à une pétition que les exigences tant soit peu péremptoires qui s'y trouvent ; c'est peut-être que les vaincus n'ont pas encore eu le temps d'apprendre le langage des vainqueurs ? toutefois, je le demande à Messieurs les pétitionnaires eux-mêmes, trouveraient-ils bien convenable que leurs inférieurs vinssent dans les mêmes formes leur demander des concessions ? mais c'est que ces Messieurs sont bien plus avant que nous autres pauvres gens dans la science de la vie : nous ne comprenons pas, par exemple, en quoi nous avons si fort rétrogradé depuis 1814, quand l'industrie, le commerce, les connaissances de tous genres, l'aisance sociale, ont fait depuis lors des progrès marquans ; j'en appelle, en ceci, à la notoriété publique, aux Bullois de bonne foi eux-mêmes, leur ville n'est-elle pas plus florissante qu'elle l'était alors ? combien de constructions et d'embellissemens même n'y a-t-on pas faits ? (*Remarque.* L'un des précédens préfets de Bulle, membre de l'une de ces familles désignées particulièrement dans la pétition des Bullois comme exploitant le gouvernement à leur profit et devant nécessairement être écartées, a fait faire en grande partie, à ses frais, une promenade sur l'une des places de la ville de Bulle : je lui demande pardon de blesser ainsi publiquement sa modestie ; mais l'ingratitude a cela de commun avec les autres vices de ne permettre de respecter pour aucuns sentimens délicats.)

Quelle est donc cette mystérieuse science de la vie qui recule quand tout le reste avance ? je voudrais bien

que ces Messieurs me l'apprirent ; car j'avoue humblement que je n'y comprends rien.

Messieurs de Bulle s'écrient avec tous les gens sensés que c'est le moment de rester parfaitement tranquille ; mais sonner le tocsin, amener les mauvais sujets, renverser son gouvernement à coups de bâtons, est-ce donc là rester parfaitement tranquille ? c'est-à-dire que pour faire bien dormir les gens, il faut mettre le feu à la maison ; voilà du nouveau.

Nous disons avec vous, Messieurs, et probablement plus haut que vous : périsse en Suisse l'œuvre étrangère ; mais cela ne vous semble-t-il pas un peu dur à dire, à vous qui faites tant pour opérer ce grand oeuvre, qui êtes dans cette affaire elle-même les serviles instrumens des étrangers révolutionnaires ? On a vu Bulle heureux et prospère sous le gouvernement qu'il repousse maintenant comme incompatible avec son bonheur, il ne lui semblait pas si mauvais alors qu'il lui faisait des concessions pécuniaires ; (*Rem.* Dans le courant de l'année 1820, le gouvernement, touché de la situation fâcheuse de la ville de Bulle hors d'état de faire honneur à ses affaires par suite de l'incendie qui l'avait consumée quelques années auparavant, acheta à un prix très-élevé les propriétés que Bulle se voyait forcé de vendre, et lui fit sur cet achat une remise de 16 000 francs de Suisse) ou bien serait-ce là, par hasard, cet acte administratif si mal-adroit et si fort désapprouvé par Messieurs de Bulle ? on le dirait à voir aujourd'hui leur reconnaissance ; mais c'est qu'alors la France, la Belgique, les étrangers en un mot, n'étaient pas révolutionnés, c'est que l'esprit d'innovation et de singerie n'avait pas encore germé en Suisse par l'influence de quelques penseurs maintenant à la tête des affaires, et qui sont allés puiser chez les étrangers ces idées nouvelles chez nous.

Ils sont sans ambition, Messieurs les pétitionnaires, et qui en douterait ? quand, pour le prouver, ils assurent ne vouloir répandre leur sang pour la défense de leur patrie que lorsqu'ils y auront obtenu des places, car, franchement,

comme les castes privilégiées l'ont fait, cette pauvre patrie elle n'en vaudrait pas la peine ; mais quand on a des places, alors c'est différent ; voilà le patriotisme des gens sans ambition et qui connaissent à fond la science de la vie.

C'est un singulier reproche à faire à la constitution qui vient de finir, que celui d'interdire aux membres du Conseil d'Etat un commerce naturellement incompatible avec des fonctions administratives qui prennent beaucoup de tems, et quand on voyait dans le Petit-Conseil tant de membres estimables de la campagne, peut-on bien se plaindre qu'il n'y ait pas eu des marchands ! sommes-nous donc un canton commerçant ? les Suisses de Morgarten et de Sempach, ceux de Schwitz et de Schindellegi étaient-ils donc des marchands ? C'est l'agriculture qui est l'état de la Suisse heureuse, c'est par des agriculteurs qu'un canton agricole doit être représenté ; si cela déplaît à Messieurs de Bulle, j'en suis fâché, le reste du canton ne sera pas de cet avis. (*Rem.* Ceci prouve mieux que tout le reste comment ces Messieurs entendent la souveraineté du peuple.)

On pourrait citer des faits assurément bien notoires, pour prouver que la bravoure et l'honneur suffisaient seuls pour faire obtenir des places d'officiers dans la garde ; mais, outre que la délicatesse ne le permet pas, cela serait encore bien superflu, tout le monde le sait, excepté Messieurs les pétitionnaires.

Je ne savais pas que le grec et le latin étaient de la bagatelle, et rien que cela ! peste, Messieurs, du grec et du latin de la bagatelle ! faut-il donc, à votre avis, pour savoir quelque chose de solide, apprendre le chinois ? pas du tout ; de l'allemand ? donc il n'est pas léger celui-là ! pas davantage ; tout cela n'est bon que pour les légers papillons qui voltigent sur les fleurs des Alpes : hélas, Messieurs, la gent ailée a plus d'empire que vous ne pensez sur les espèces solides et lourdes ; témoin cette fille d'Inachus menée jadis par un Taon bien plus loin qu'elle ne voulait, et devenant par son influence de fille de roi, ce qui n'est

pas grand chose, l'une des déesses d'Égypte, ce qui est bien quelque chose pour ceux qui, comme Messieurs de Bulle, aiment l'encens ; témoin encore le lion du bon Lafontaine : mais que fais-je donc ? je cite là des étrangers, et ces Messieurs ne veulent rien que ce qui est bien et dûment constaté indigène : pauvre Démosthène, pauvre Cicéron, votre procès est fait par ces Messieurs, vous parliez grec et latin, fi ! la bagatelle, vous n'êtes, je suis fâché de vous le dire, que de très légers papillons, votre baptistère n'est point sur nos registres, vous n'étiez pas même industriels, impossible de vous admettre, et il doit sauter aux yeux de quiconque a la plus légère notion de la science de la vie, que dans un espace d'à peu près 50 lieues carrées, et dont encore une partie sont les Alpes inaccessibles, et dans 70 000 individus il doit se trouver bien plus de sciences et de solides connaissances que dans toute l'Europe, cela est incontestable, et si quelqu'un s'avisait d'en douter, il faut qu'il ait un esprit bien de travers. Qui pourrait ne pas en croire ces Messieurs sur parole ?

J'avais cru que les arts industriels trouvaient dans les écoles primaires de Fribourg tout ce qu'on pouvait désirer, on me l'avait dit ; il paraît qu'on m'avait trompé, et qu'il nous faut encore un collège industriel d'origine fribourgeoise ; mais une chose m'inquiète : à quoi pourra servir tant d'industrie et de commerce, s'il n'y a plus ni classes distinguées, ni relation avec l'étranger ? où trouver un débouché pour tous ces produits indigènes ? Messieurs de Bulle voudront bien à leur loisir me tranquilliser là-dessus ; apparemment que dans ce collège industriel on doit former des prêtres-artisans ; quand une réparation deviendra nécessaire à l'élégant clocher de Bulle, M. le curé ceindra un tablier, prendra une échelle et un vase de mortier sur l'épaule, il ira réparer toutes choses : cela sera très-commode et surtout très-bien-séant : nous aurons donc un clergé industriel, nous aurons une morale large et facile, surtout notre église ne sera pas latine, et comme Rome n'est pas Fribourg, nous serons catholiques

fribourgeois ; que sait-on, peut-être Moratois ; Messieurs de Bulle n'y regardent pas de si près, pourvu qu'ils ne voyent personne au-dessus d'eux ; parlez pour vous, Messieurs. je vous prie, c'est bien assez de vous dire unanimes quand vous ne l'êtes pas, sans vous faire encore l'organe du canton qui s'inscrit en faux contre vos exigences ; ne craignez-vous point, en lui répétant si haut et si souvent qu'il est le maître de se choisir un gouvernement à sa guise, que son choix ne tombe pas sur vous ? et qu'il ne trouve dans d'autres parties du canton des gens qui lui sembleront vous bien valoir ?

Je ne prétends point, au reste, traiter une question de droit qui serait bien au-dessus de ma compétence, il se peut que la constitution qui vient de finir ait été très vicieuse, il ne m'appartient pas de la juger ; mais la manière dont on s'en est défait, ferait regretter à tous les amis de l'ordre quelque chose de bien pire encore ; j'ai bien envie de citer à ces Messieurs l'adage est modus in rebus ; mais ils ne savent pas le latin, j'aime donc mieux leur dire : crouyou avoent vuaithé bouna cauza. (crouyou avocat vuèthé bouna côja.)

Je suis, au surplus, fort désintéressé dans ce que je dis, certes aucune vue personnelle ne saurait m'inspirer, car je suis dans une telle position sociale que jamais il ne sera possible que je revêtisse aucun emploi ; sans être absolument un paria de l'Inde, je ne suis pourtant pas d'une caste privilégiée.

Par un Fribourgeois ami de son pays dont
jamais il n'a dépassé la frontière.

**II. Staatsarchiv Freiburg. Schreiben vom 6. Dezember 1830 des Stadtrats von Châtel-St-Denis
an den Kleinen Rat in Freiburg.**

Si jamais les liens de la concorde et de l'harmonie la plus parfaite doivent réunir tous les Suisses dans un même but et un même désir, celui de sauver leur patrie : c'est certainement dans les circonstances actuelles, où la

fermentation du dedans, et ce qui se passe au dehors, annoncent de grands évènements dont il n'est pas donné à la prudence humaine de connoître l'issue et toutes les conséquences. Or, ce qui fait la force d'un état et impose même aux étrangers l'obligation de respecter son indépendance et sa neutralité, c'est la tranquillité qui y règne et la volonté inébranlable de tous les citoyens qui le composent de concourir à sa défense, et de prodiguer pour le maintien de son indépendance et leur sang et leur vie. Voilà, très honorés Seigneurs, pourquoi jadis la Suisse fut invincible, et sut se faire respecter des plus grandes puissances ; parce qu'elle étoit libre et indépendante et que tous ces Citoyens n'avoient que les mêmes intérêts à défendre et à soutenir. En est-il ainsi de nos jours ? Les évènements qui viennent de se passer dans différens Cantons, ceux qui agitent présentement celui de Fribourg, prouvent assés qu'il n'y a plus union et harmonie parfaite entre les gouvernements et les gouvernés, que par conséquent le pays seroit sans force si les circonstances en exigeoient le déploiement.

Aussi le Conseil Municipal de Châtel-St-Denis toujours respectueux, toujours fidèle envers vos Souveraines Excellences, instruit les différentes demandes qui lui étaient adressées par plusieurs villes et communes du Canton, ayant toutes pour but de rétablir cet accord et cette union entre le Gouvernement et les Citoyens, ne voulait pas rester en arrière dans une circonstance aussi Solemnelle ; Et ce noble but étant l'objet constant de ses vœux, il s'étoit déjà présenté par l'organe de son président auprès de Monsieur le Préfet pour obtenir de ce Magistrat l'autorisation de convoquer l'assemblée de la bourgeoisie afin de la consulter à cet égard, et de calmer par cette démarche franche et ouverte l'effervescence qui quoique paisible avoit cependant gagné les esprits.

Ces préliminaires étaient opérés et l'assemblée convoquée lorsque la proclamation de Vos Excellences vint annoncer à tous les habitans du Canton que leurs vœux

étoient accomplis, et que le Petit Conseil digne organe de l'autorité Souveraine avoit noblement rempli la tâche mémorable et vraiment patriotique qui lui avoit été confiée.

C'est donc avons-nous dit dans ces circonstances heureuses pour le pays que le Dimanche 5 courant au sortir des Vêpres de la paroisse fut réunie l'assemblée bourgeoise au nombre d'environ 300 communiens et bourgeois sur 340 dont se compose la Commune. Il fut donné à cette assemblée connaissance des évènements qui se passaient dans notre Canton de ce qu'avoient fait différentes villes et communes et du résultat de la réunion extraordinaire du Conseil Souverain. L'assemblée d'une voix unanime, mais avec calme et dignité approuva les démarches du Conseil Municipal, ratifia tout ce qu'il avoit fait ; mais insista fortement pour qu'une pétition humble et respectueuse fut incessamment adressée à Vos Souveraines Excellences pour leur exposer que par les promesses solennellement données par le Petit Conseil dans sa proclamation du 3e courant : Que le Conseil Souverain ratifieroit les bases de la nouvelle constitution, d'après les principes de l'abolition de tous les privilèges, de l'égalité des droits politiques et de la souveraineté résidant d'ors en avant dans les représentants des Villes et de la Campagne ; les vœux des habitans de Châtel étoient satisfaits et leurs espérances remplies.

Ainsi donc, Très honorés Seigneurs, nous ne venons plus faire des doléances et exprimer péniblement nos besoins et nos justes réclamations ; mais plus heureux nous venons féliciter vos Seigneuries d'avoir sauvé la patrie, en réunissant tous les esprits et toutes les volontés puisqu'il sera décidé désormais que tous les Fribourgeois Citoyens égaux au même pays n'auront plus que les mêmes intérêts et les mêmes droits à défendre, à protéger et à soutenir.

Que d'éternelles actions de grâces en soient donc rendues au Dieu protecteur de notre heureux pays, et que le respect et la reconnaissance publique environnent à jamais Vos Souveraines Excellences pour un si grand bienfait.

Nous croyons inutile cependant de protester ici publiquement que nous avons toujours dans cette question séparé le civil du Sacré, et que jamais nous n'avons entendu qu'il soit dérogé en rien que ce soit à notre Sainte Religion, au respect et à l'autorité dûs à ses ministres ; et qu'au contraire nous serions prêt à la défendre au besoin avec le concours unanime de tous nos efforts.

Dans la douce attente que le Conseil Souverain de ce Canton dans sa très prochaine réunion accomplira définitivement les promesses solennellement données pour le bien de tous, le bonheur du Canton et celui même de toute la Suisse ; le Conseil Municipal de Châtel en offrant à vos Souveraines Excellences l'hommage accoutumé de tous ses respects, y joint particulièrement celui de sa vive gratitude et l'assurance positive que toute la Commune de Châtel attendra avec un calme parfait et sans la moindre agitation cette mémorable décision, que l'ordre et la tranquillité ordinaire ne cesseront pas un instant de régner dans notre localité.

Le Président du Conseil, sign. *d'Eglise*, docteur.

Le Secrétaire : sign. *Léon Perroud*.
